

ÉLIGIBILITÉ DES AIDES EN FONCTION DES CONDITIONS DE RESSOURCES DES MÉNAGES

Équipements et travaux éligibles	TVA logement achevé depuis plus de 2 ans	Eco-prêt à taux zéro	Qualification du Professionnel aux types de travaux concernés	Plafond des dépenses éligibles	Certificats d'Économie d'Énergie CEE ⁽¹⁾		AVEC REVENUS TRÈS MODESTES		AVEC REVENUS MODESTES		AVEC REVENUS INTERMÉDIAIRES		AVEC REVENUS SUPÉRIEURS	
					modeste : 1 200 € autres : 600 €	NON	Ma Prime Rénov ⁽²⁾	ANAH Habiter mieux Sérénité ⁽³⁾	Ma Prime Rénov ⁽²⁾	ANAH Habiter mieux Sérénité ⁽³⁾	Ma Prime Rénov ⁽²⁾	CITE ⁽⁴⁾ jusqu'au 31/12/2020	Ma Prime Rénov ⁽²⁾	CITE ⁽⁴⁾
Chaudière gaz à très haute performance énergétique	5,5%	OUI	RGE	4 000 €	modeste : 1 200 € autres : 600 €	NON	1 200 €	NON	800 €	NON	NON	NON	NON	
Chauffe-eau thermodynamique	5,5%	OUI	RGE	3 500 €	NON	NON	1 200 €	NON	800 €	NON	400 €	NON	NON	
PAC air/eau	5,5%	OUI	RGE	12 000 €	modeste : 4 000 € autres : 2 500 €	NON	4 000 €	NON	3 000 €	NON	2 000 €	NON	NON	
PAC géothermique <i>(Capteurs horizontaux et verticaux)</i>	5,5%	OUI	RGE	18 000 €	modeste : 4 000 € autres : 2 500 €	NON	10 000 €	NON	8 000 €	NON	4 000 €	NON	NON	
Chauffe-eau solaire individuel	5,5%	OUI	RGE	7 000 €	NON	NON	4 000 €	NON	3 000 €	NON	2 000 €	NON	NON	
Système solaire combiné	5,5%	OUI	RGE	16 000 €	modeste : 4 000 € autres : 2 500 €	NON	8 000 €	NON	6 500 €	NON	3 000 €	NON	NON	
Poêle à bûches <i>(Flamme verte 7*)</i>	5,5%	OUI	RGE	4 000 €	NON	NON	2 500 €	NON	2 000 €	NON	1 000 €	NON	NON	
Poêle à granulés <i>(Flamme verte 7*)</i>	5,5%	OUI	RGE	5 000 €	NON	NON	3 000 €	NON	2 500 €	NON	1 500 €	NON	NON	
Chaudière à bûches avec ballon tampon et régulation de la classe IV	5,5%	OUI	RGE	16 000 €	NON	NON	8 000 €	NON	6 500 €	NON	3 000 €	NON	NON	
Chaudière à granulés avec silo de stockage de 225 L mini et régulation de la classe IV	5,5%	OUI	RGE	18 000 €	modeste : 4 000 € autres : 2 500 €	NON	10 000 €	NON	8 000 €	NON	4 000 €	NON	NON	
Dépose de cuve à fioul	5,5%	NON	pas d'exigence	1 250 €	NON	NON	1 200 €	NON	800 €	NON	400 €	NON	NON	

Les aides "Coup de Pouce" des fournisseurs d'énergie (dispositif CEE).
Les montants des primes attribués seront différenciés en fonction des ressources des ménages. A vérifier auprès du fournisseur d'énergie (par exemple EDF, TOTAL...)

50% du montant total de travaux hors taxes dans la limite de 10 000 €
+ 10% du montant total des travaux (hors taxes) dans la limite de 2 000 € (prime "Habiter Mieux")

35% du montant total de travaux hors taxes dans la limite de 7 000 €
+ 10% du montant total des travaux (hors taxes) dans la limite de 1 600 € (prime "Habiter Mieux")

Attention, les indications de ce tableau ne sauraient engager la société LAURENT ET COMBET, les aides sont à vérifier avant tout engagement de travaux.

Nombre de personnes composant le ménage	POUR CALCUL CEE		REVENUS TRÈS MODESTES		REVENUS MODESTES		REVENUS INTERMÉDIAIRES		REVENUS SUPÉRIEURS	
	Ménage modeste : Plafonds de ressources en Île-de-France	Ménage modeste : Plafonds de ressources autres régions	Plafonds de ressources en Île-de-France	Plafonds de ressources pour les autres régions	Plafonds de ressources en Île-de-France	Plafonds de ressources pour les autres régions	Plafonds de ressources en Île-de-France	Plafonds de ressources pour les autres régions	Plafonds de ressources en Île-de-France	Plafonds de ressources autres régions
1	24 198 €	18 960 €	20 593 €	14 879 €	25 068 €	19 074 €	25 068 à 27 706 €	19 074 à 27 706 €	supérieur à 27 706 €	
2	36 572 €	27 729 €	30 255 €	21 760 €	36 792 €	27 896 €	36 792 à 44 124 €	27 896 à 44 124 €	supérieur à 44 124 €	
3	43 924 €	33 346 €	36 297 €	26 170 €	44 188 €	33 547 €	44 188 à 50 281 €	33 547 à 50 281 €	supérieur à 50 281 €	
4	51 289 €	38 958 €	42 381 €	30 572 €	51 597 €	39 192 €	51 597 à 56 438 €	39 192 à 56 438 €	supérieur à 56 438 €	
5	58 674 €	44 592 €	48 488 €	34 993 €	59 026 €	44 860 €	59 026 à 68 752 €	44 680 à 68 752 €	supérieur à 68 752 €	
Par personne supp.	+ 7 377 €	+ 5 617 €	+ 6 096 €	+ 4 412 €	+ 7 422 €	+ 5 651 €	+ 12 314 €	+ 12 314 €	-	

(1) Cumulables avec Ma Prime Rénov'. (2) Ma Prime Rénov' : concerne les habitats de plus de 2 ans. La prime est cumulable avec les autres aides. Le cumul des aides ne pourra pas dépasser 90% du devis pour les revenus très modestes et 75% du devis pour les revenus modestes.

(3) Habiter Mieux Sérénité : concerne les habitats de plus de 15 ans et bouquet de travaux permettant un gain énergétique d'au moins 25%. (4) CITE : Prime forfaitaire. Ne doit pas dépasser 75% de la facture payée. Le montant des dépenses ouvrant droit au crédit d'impôt par période diminue fortement : personne seule : 2 400 € / couple : 4 800 €.